

Rapport d'activité 1993-1994

par Françoise Danset

Présidente de l'ABF

L'Association : des chiffres...

Le nombre des adhérents est resté stable entre 1993 et 1994, avec un nombre constant d'adhérents étudiants des centres de formation élémentaire (pour 1994 à ce jour, 2 193 adhérents et 588 élèves).

... et des faits

Ce qui semble poser problème n'est pas le nombre des adhérents, mais celui des adhérents actifs qui, lui, n'augmente guère : 18 % de votants à la section des Bibliothèques publiques, 25 % de votants pour la nouvelle section Étude et recherche.

Certains conseils d'administration des groupes régionaux ont eu du mal à se renouveler, et l'on constate un peu partout un manque d'intérêt ou de motivation à assurer le fonctionnement courant de tous les rouages de l'association. Nous l'avions déjà remarqué l'an passé. Cependant ce constat un peu pessimiste doit aussitôt être tempéré par un réel intérêt, voire un véritable enthousiasme de certains collègues à participer aux travaux ponctuels et ciblés tels que l'évaluation des concours territoriaux ou l'information bibliographique.

L'ABF se trouve toujours partagée entre deux tendances : prestataire de service d'une part, défenseur et promoteur

d'idées de fond sur la profession et les établissements, d'autre part.

La vie des sections et des régions

La vie des groupes régionaux se poursuit au rythme de chacun ; je mentionnerai le renouveau du groupe Nord-Pas-de-Calais qui a tenu son assemblée générale le 11 avril dernier à la BDP du Nord et lancé un bulletin régional, le bulletin lancé par le groupe Paca, les manifestations organisées par le groupe Paris, les journées et voyages d'étude du groupe Alsace, etc.

La désormais traditionnelle réunion des présidents de groupes régionaux s'est tenue à Toulouse les 27 et 28 novembre 1993, seize groupes étaient représentés sur les vingt et un que compte l'association, ce qui était une bonne performance. L'accueil, il faut le dire, était à la hauteur de nos espérances. La plupart des groupes ont relevé la difficulté à faire participer les membres de l'ABF à une vie associative locale, ils ont relevé un recul dans la participation aux différentes activités proposées, mais aussi une faculté de mobilisation sur des sujets ponctuels et une très forte demande de formation et d'information. C'est bien là le reflet de la vie de l'association.

En ce qui concerne les sections, il faut noter l'achèvement de la fusion des trois sections BN, BS, BU ; nous avons désormais une seule grande section des

bibliothèques d'études et de recherche. Le processus s'est fait en douceur en deux années de travail et de concertation. Nous avons désormais un meilleur équilibre dans le fonctionnement de l'association : deux grandes sections, les bibliothèques publiques et les bibliothèques d'études et recherche, qui permettent d'éviter l'éparpillement des forces et de recentrer les intérêts.

Le 10 mars 1994, la nouvelle section a donc élu son conseil d'administration et son bureau. Anne-Françoise Bonnardel en est la première présidente. Permettez-moi de me féliciter de cet événement que tous souhaitaient et dont la réalisation a été exemplaire. Cela bien entendu n'a pas ralenti l'activité de chacune des sections.

Je relèverai du côté des bibliothèques publiques la forte implication de la section dans les dossiers qui concernent les concours de la fonction publique territoriale, la formation professionnelle, et en particulier le vide qui s'installe désormais suite à l'absence de formation professionnelle des personnels qui ne relèvent pas de la fonction publique, le droit de prêt dans les bibliothèques.

Les groupes spécialisés des bibliothèques de CE et des bibliothèques d'hôpitaux continuent pour leur part d'œuvrer au maintien d'une unité professionnelle et d'un développement des bibliothèques de leur secteur.

DE L'ASSOCIATION

La section des bibliothèques spécialisées a, avant la fusion des sections, continué ses travaux en vue de la publication d'un annuaire des bibliothèques spécialisées, ainsi que ses groupes spécifiques : bibliothèques d'art et bibliothèques musicales, dont vous trouverez les comptes rendus d'activité dans le rapport de cette section. Il faut cependant relever ici les faits marquants : réunion nationale des bibliothèques d'art en novembre à Besançon, publication d'un répertoire diffusé par la Documentation française, *Les Sources de l'histoire de l'art en France*, et la parution d'une enquête sur les bibliothèques musicales.

Le fonctionnement

Après avoir longuement délibéré, nous avons procédé à la rentrée de septembre 1993 au recrutement d'un cadre permanent. Il s'agissait de Henri Souchère, conservateur territorial des bibliothèques. Au bout de huit mois, Henri Souchère met fin à son contrat et reprend la direction d'une bibliothèque municipale.

L'essai d'étoffer l'équipe permanente de l'ABF n'a donc pas été concluant. Si nous essayons d'en analyser les raisons, sans doute faudrait-il invoquer :

- l'inadaptation des locaux et de l'équipement et le manque d'espace de travail ;
- l'insuffisante définition du poste lui-même et de son insertion dans une équipe de plusieurs personnes ;
- un recrutement sans doute trop hâtif de la part d'un bureau national qui doit plus et mieux assurer ses fonctions de gestion des ressources humaines.

En ce qui concerne le fonctionnement des instances de l'ABF, il a été d'une grande régularité : un bureau par mois, un conseil national par trimestre, des réunions de commissions à un rythme très soutenu pour certaines d'entre elles (l'information bibliographique en particulier).

Les activités en 1993-1994

La formation professionnelle. Statuts et formation

La réforme des formations professionnelles consécutive à la révision des statuts se met lentement en place. Un important travail d'enquête a permis de constater de nombreux dysfonctionnements dans les concours territoriaux, travail mené par Dominique Lahary avec le concours des groupes régionaux et des représentants des CRF¹. Un dossier très complet a été remis à nos autorités de tutelle (DLL, DGCL et CNFPT) qui nous ont fait part de leur intérêt, mais dont nous attendons de vraies réponses aux problèmes soulevés, voire de vraies réformes.

La même évaluation serait souhaitable sur les concours de l'État. Le dossier « Concours et formations » a été réédité et remis à jour, il est encore très demandé et représente un moyen d'information unique sur les carrières des bibliothèques, de l'État et des collectivités territoriales.

En ce qui concerne les formations dans la fonction publique territoriale, nous procédons actuellement à une collecte des programmes de formation proposées par les délégations régionales du CNFPT ; à bien des égards ces programmes sont totalement insuffisants, et dans les régions, des remarques sont actuellement adressées au CNFPT demandant le renforcement des enseignements spécialisés.

La formation des cadres A n'est pas beaucoup plus satisfaisante : nombre de personnes reçues aux concours n'ont pas été recrutées, de nombreux témoignages laissent penser que l'ENS-SIB n'a pas rempli ses engagements d'adaptation aux carrières territoriales, l'IFB et le CNFPT n'ont pas établi de convention à ce jour.

En ce qui concerne l'État, on notera qu'il a fort peu recruté dans ces dernières années, se contentant d'organiser des concours exceptionnels dans lesquels les cadres B et C ont été totalement oubliés.

L'ABF ne peut en rien se réjouir d'avoir annoncé ce désastre, elle ne peut que lutter pour empêcher qu'il ne se perpétue ; elle a dans ce domaine besoin de l'appui de tous ses membres, car c'est bien l'avenir de notre profession qui est en jeu².

La commission « Structures et contenus des formations » s'est penchée sur l'ensemble des problèmes de fond, on en verra le détail ci-dessous, dans le compte rendu de la commission.

La formation élémentaire

Elle poursuit sa percée et progresse en rigueur de gestion (618 diplômés ont été délivrés en 1993) grâce au travail de coordination accompli par la commission pédagogique et le conseil de perfectionnement.

Deux nouveaux centres se sont ouverts à la rentrée 1993 : le centre de Taverny portant à trois le nombre des centres en région parisienne, le centre de Carquefou en Bretagne. Vingt-trois centres ont donc fonctionné en 1994, en France - auxquels il convient d'ajouter celui qui s'est ouvert à Yaoundé, grâce au Projet de lecture publique et à nos collègues de l'ABADCAM³.

La publication des livrets pédagogiques se poursuit.

La formation des médiateurs

Elle a été menée à son terme. Sur les quatorze jeunes ayant commencé leur formation, neuf sont parvenus à obtenir leur diplôme, dont sept avec mention. Ils sont aujourd'hui tous en poste avec des statuts divers, la plupart ayant des contrats avec les collectivités territoriales dans le cadre des politiques de

2. Voir ci-dessus p. 97 la motion adoptée à Vichy.
3. Voir ci-dessous, dans « Nouvelles d'ailleurs », le compte rendu de cette première expérience.

1. Cf. *Bulletin d'informations* n° 162.

la ville. Nous aurons au sujet de son évaluation une communication de Jehanne Boricky qui a assuré avec une grande compétence le suivi de cette action qui a duré deux ans.

La DLL et la DDF, commanditaires de cette expérience de formation, procèdent aujourd'hui à une opération d'évaluation et s'interrogent sur son avenir. En ce qui concerne l'ABF, organisme de formation, et les collègues qui ont accueilli les jeunes gens en stage dans leur bibliothèque, et qui de près ou de loin les suivent encore aujourd'hui, cette expérience parfois difficile s'est révélée totalement positive.

Les points forts de l'activité de l'ABF ces derniers mois

La réflexion autour du droit de prêt dans les bibliothèques

Et la prise de position diffusée en février 1994 : résultat du travail d'un petit groupe avec une forte implication de la section des BP. Une enquête a été réalisée parallèlement à celle mise en place par l'Observatoire de l'économie du livre sur les livres les plus prêtés dans un certain nombre de bibliothèques publiques, et sur la présence d'un certain nombre de titres d'œuvres relativement difficiles. En réponse à la directive européenne qui demande à chaque État membre de mettre en place au profit des auteurs, un droit sur les prêts dans les bibliothèques, ou d'adopter la clause de dérogation à ce droit, l'ABF demande aux autorités de tutelle de statuer en retenant la dérogation pour toutes les bibliothèques du secteur public, et affirme que l'institution d'un droit de prêt dans les bibliothèques n'apporte pas de vraie solution aux problèmes des auteurs.

Nous savons que les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vont présenter des textes réglementaires sur ce point, ainsi que sur deux autres points sur lesquels tout le monde s'accorde à dire qu'il faut trouver des solutions rapidement : la reprographie, et les remises consenties aux bibliothèques par les libraires.

La Bibliothèque nationale de France

Nous avons assisté à la fusion des deux établissements, regrettant que ce soit dans un climat psychologique souvent difficile. Aucun groupe de travail n'a été réuni, mais le bureau national a présenté ses remarques à plusieurs reprises lors de rendez-vous avec M. Béval, dont certaines ont sans doute été entendues.

La réflexion sur l'information bibliographique

Elle est, elle aussi, le résultat du travail très intensif des membres de la commission animée par Dominique Lahary. Beaucoup de collègues ont participé à cette commission, ils ont fait un inventaire quasi exhaustif de l'offre et de la demande. On trouvera le résultat de ces recherches dans le compte rendu des travaux de la commission et dans le numéro 163 du *Bulletin d'informations de l'ABF*.

L'enquête sur l'accès des personnes handicapées dans les bibliothèques

Le travail s'achève sur cette enquête, suivi de recommandations qu'il conviendra de faire parvenir aux autorités de tutelle, aux architectes, aux collègues bibliothécaires et aux associations concernées. Sur ce thème, Marie-Cécile Robin donnera toutes précisions sur ces deux années de travail d'un petit groupe de personnes compétentes et motivées.

Le Bulletin de l'ABF

Il a poursuivi dans la voie qui a désormais fait ses preuves de numéros thématiques, et grâce au remarquable travail des membres du comité de rédaction animé par Jacqueline Gascuel. On peut noter une augmentation sensible des abonnements (+ 5 % environ) que l'on doit sans aucun doute à ce grand effort de qualité et de rigueur professionnelle. Le comité de rédaction recherche de nouveaux membres.

La Note d'information

Elle est régulièrement parue en accompagnement de chaque *Bulletin*, complétée par la parution de notes émanant des groupes et sections et jouant un rôle d'information ponctuelle et locale.

L'activité internationale

Elle a été cette année assez intense, mais sans doute l'est-elle de façon continue tant notre association est sollicitée pour participer à de nombreux échanges de natures différentes.

Dans le domaine de la francophonie

– Coopération de cinq associations : Bibliothèques sans frontières, le CLEF, Culture et développement, la Joie par les livres et l'ABF, dans le cadre d'un

certain nombre d'événements : stages divers et publication d'une brochure intitulée *Lire au-delà des mers*, qui matérialise cette coopération.

– Organisation en mars, pendant le Salon du livre de Paris, d'un stage destiné aux chefs de projet des réseaux de lecture publique. Treize pays d'Afrique noire francophone et Madagascar étaient représentés par vingt-cinq personnes.

– Participation au colloque de Bordeaux « L'aide internationale en matière de livre et de lecture » les 7 et 8 avril derniers.

– Importante contribution proposée par Geneviève Boulbet pour l'ABF au ministère de la Culture camerounais et au ministère français de la Coopération dans le cadre de la formation professionnelle.

Dans le domaine européen

– Continuité des échanges franco-britanniques, avec la préparation pour début 1995 à Nice d'un colloque organisé par la section Étude et recherche et son homologue britannique.

– Participation à EBLIDA, qui après avoir réussi à obtenir l'introduction d'une clause de dérogation dans la directive européenne sur le droit de prêt, travaille maintenant sur des thèmes tels que le copyright, les nouvelles techniques d'information, le développement des relations avec les pays de l'Est.

– Participation de l'ABF, les 19 et 20 mai derniers, à un colloque organisé à Strasbourg par le Conseil de l'Europe sur le thème « Vers la création d'un forum européen des associations de bibliothécaires ». Trente-deux pays de la grande Europe étaient représentés.

Bien entendu, il s'agit de premiers contacts et d'ébauches d'actions qu'il faudra très activement développer. Nous savons par ailleurs que nombre de nos collègues participent à des activités d'échanges avec les pays européens, y compris les pays de l'Est, dans le cadre de jumelages, voyages d'étude, échanges de personnel, etc.

Dans le domaine international

La participation à l'IFLA reste très active de la part des membres de l'ABF et nous nous félicitons de la présence à ce congrès du délégué professionnel de l'IFLA.

Les activités diverses

Sans doute n'est-il pas possible de citer dans le détail et de façon exhaustive les

multiples activités et interventions accomplies au quotidien par l'ABF. Nous mentionnerons cependant ce qui a fait l'objet de débats et qui engage l'association.

L'adhésion à l'interassociation ABCD : après avoir émis quelques réserves sur les statuts, et sur les objectifs, l'adhésion a été décidée par le bureau national le 24 février, et ratifiée par le Conseil national. Monique Lambert nous a représentés à l'ABCD.

Des discussions ont été engagées avec l'ADBS, en particulier sur sa démarche de certification, et sur une éventuelle réflexion sur l'évaluation des services.

Une seule journée d'étude nationale a été organisée en collaboration avec la BPI sur les bornes interactives, le 6 mai dernier. A noter que les journées d'étude sont nombreuses dans les groupes et sections et que l'on assiste actuellement à une sorte d'inflation, qu'il n'est probablement pas utile de renforcer.

Le stage de formation professionnelle préparé à l'intention des personnels de l'École d'architecture de Nancy aura lieu du 4 au 6 juillet prochains.

J'ai tout au long de cette année continué à représenter l'ABF au Conseil supérieur des bibliothèques, en particulier dans un groupe de travail sur les bibliothèques de jeunesse, dont les recommandations seraient intéressantes si elles étaient entendues des autorités de tutelle, en particulier en matière de formation professionnelle.

L'ABF a tenu un stand au Salon du livre de Paris en mars dernier, et au Salon du livre de Montreuil en décembre 1993. Elle organise pour la sixième année consécutive le prix « Sorcières » en collaboration avec l'Association des libraires spécialisés jeunesse qui sera remis le 27 juin au siège de l'ABF.

Le bureau national a obtenu des autorités de tutelle de nombreux rendez-vous avec le directeur du Livre et de la Lecture, le directeur de la DISTB, le cabinet de M. Toubon, le directeur des Collectivités territoriales, les directions du CNFPT, la Bibliothèque nationale de France et des associations d'élus. Au cours de ces entretiens, l'ABF a donné son point de vue sur tous les dossiers d'actualité : les concours, la formation professionnelle, le droit de prêt, les recrutements et les pôles associés à la Bibliothèque nationale de France, etc. Le point de vue de l'ABF est-il entendu ? Oui, sans doute, dans beaucoup de cas, et c'est malheureusement maintenant que l'on mesure vers quelle impasse mène le dispositif de formations professionnelles accompagnant les nouveaux statuts, et que l'ABF avait largement dénoncé.

Le prix des « Belles oubliées » va être décerné pour la deuxième fois. A l'initiative et avec le financement de la société Borgeaud bibliothèques, avec le concours des éditions Actes Sud, sous la présidence de Michel Melot, le prix sera cette année attribué à une œuvre de Vercors, *Les Mots*, retrouvée par notre collègue de la BDP de Seine-et-Marne, Christiane Monchaty, et qui avait été éditée par les éditions de Minuit en 1947. L'ABF entend montrer avec ce prix que les bibliothèques font lire, mais aussi qu'elles font découvrir et revivre des œuvres majeures oubliées.

Bilan et perspectives

A la fin de mon second mandat à la présidence de l'ABF, je suis tentée de faire en quelques mots un bilan un peu élargi de notre activité de ces dernières années.

Assurément, l'ABF a pris une complète autonomie avec l'installation dans un local qui lui est propre et la constitution d'une équipe de collaborateurs perma-

nents qui lui est propre, avec aussi une autonomie financière de plus en plus affirmée.

L'ABF a aussi, me semble-t-il, beaucoup gagné en cohésion : comptes rendus largement diffusés, rencontres avec les groupes régionaux, gestion renforcée de la formation élémentaire qui compte maintenant 23 centres.

L'ABF a largement fait entendre ses positions auprès des autorités de tutelle, en particulier grâce aux travaux de fond réalisés par les commissions avec la participation active de très nombreux collègues, y compris des personnalités extérieures à l'ABF. Nous avons ainsi travaillé sur les réseaux, sur les statuts (hélas sans succès), sur les formations professionnelles, sur les concours, sur le droit de prêt, sur l'accès des handicapés, sur l'information bibliographique, etc. Dans bien des cas, les dossiers restent ouverts.

Dans le domaine des relations internationales, je dirais que nous sommes à mi-parcours : nous avons noué beaucoup de contacts, pris beaucoup d'engagements, il faut maintenant pouvoir les rendre effectifs dans des domaines très précis : l'Europe communautaire, l'Europe de l'Est, le Sud, l'IFLA.

A noter aussi la véritable amélioration du contenu et de la présentation du *Bulletin d'informations*.

En ce qui concerne les perspectives d'action, je vois encore, et c'est sans doute le plus urgent, la formation professionnelle dont le système est en plein effondrement, des modifications statutaires dans la fonction publique territoriale, le droit de prêt ainsi que de nouveaux chantiers à ouvrir sur l'évaluation, la collaboration accrue avec les autres associations professionnelles (en particulier l'ADBS, pour que les professions de bibliothécaire et documentaliste ne divergent pas démesurément).

Il reste que le fonctionnement de l'association doit être impérativement amélioré : un local plus fonctionnel, une équipe élargie. Mais ne nous y trompons pas, les améliorations ne seront effectives que si nous avons une vision claire de la part respective de l'activité politique et de l'activité prestataire de l'association.

Enfin, permettez-moi, avant de me retirer, de vous redire de façon très pressante que l'ABF, malgré et à cause de l'essor pris ces dernières années, a plus que jamais besoin de membres actifs.